

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER

Comité Social Territorial - CDG03 - CST

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Comité Social Territorial

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 08:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 16:00 H



Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits			2482
	Sous enveloppe	Electronique	Total
Nombre de votants	0	654	654
Nombre de votes exprimés	0	590	590
Nombre de votes blancs	0	64	64
Nombre de votes nuls	0	0	0
Taux de participation			26,35%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste CGT	358
	Liste SNDGCT	232

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	8
Nombre de représentants suppléants à élire	8

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{590}{8} = \boxed{73,75}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste CGT	358	4
Liste SNDGCT	232	3
Total des sièges attribués		7

7 siège(s) attribués au quotient

1 siège(s) restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne



$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CGT	71,6	1
Liste SNDGCT	58	0

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat


Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste CGT	5
	Liste SNDGCT	3
Total		8

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

8 sièges titulaires à pourvoir - 8 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	5	Titulaire	Sandrine MOREL	Titulaire
		Titulaire	Laurent FENOUILLET	Titulaire
		Titulaire	Didier LAVEDIAUX	Titulaire
		Titulaire	Florence RIVOLI	Titulaire
		Titulaire	Ludovic AUSSEIGNE	Titulaire
		Suppléant	David BOUTTEMY	Titulaire
		Suppléant	Sandrine DEMONT	Titulaire
		Suppléant	Julie VARNIER	Contractuel
		Suppléant	Magalie DECERLE	Titulaire
		Suppléant	Sylvie CHAUMETTE	Titulaire
	3	Titulaire	Jeremy LAGOUTTE	Titulaire
		Titulaire	Viviane BATTU	Titulaire
		Titulaire	Olivier JULIEN	Titulaire
		Suppléant	Sylvie BESSON	Titulaire
		Suppléant	Julien PILARD	Titulaire
		Suppléant	Guillaume PSZONAK	Titulaire

Au total, sont élus :

- 3 titulaires femmes et 5 titulaires hommes

Et

- 5 suppléantes femmes et 3 suppléants hommes

Observations et signatures

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables


Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

YZEURE, jeudi 8 décembre 2022

Le Président

Le Secrétaire

Les délégués de listes



Le Président du Centre de gestion de l'Allier

Jean-Sébastien LALOY



Marie-Luce GARAPON

VIVIANE BATTU



MURIEL CHANTELOUP
~~chanteloup~~

